

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Fournitures nécessaires à l'équipement des carrefours en signalisation lumineuse sur le territoire de Bordeaux Métropole -
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente délibération concerne les fournitures nécessaires à la réalisation des équipements en feux des carrefours.

Les prestations sont réparties en 2 lots faisant l'objet de marchés séparés à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Allotissement

La consultation est fractionnée en 2 lots définis ci-après :

- Lot 1 – Fourniture de signaux lumineux d'intersection

Il s'agit de la fourniture de signaux lumineux d'intersection nécessaire à l'équipement des carrefours en signalisation lumineuse ainsi que les fournitures nécessaires à la signalisation lumineuse de danger et d'information automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole.

- Lot 2 – Fourniture de détecteurs à boucles électromagnétiques à variation d'inductance

Il s'agit de la fourniture de détecteurs ou de postes de mesures à boucles électromagnétiques à variation d'inductance nécessaires à l'équipement des carrefours en signalisation lumineuse sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du code des marchés publics a été adressée à la publication en date du 3 juin 2015.

Durée des marchés

Les marchés sont conclus pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de la notification du marché au titulaire. Les marchés peuvent être reconduits par période successive de 1 an, à la date anniversaire de sa notification, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Montants

Il s'agit de marchés à bons de commande avec minimum et maximum. Les montants pour la période initiale du marché sont définis comme suit (les montants seront identiques pour chaque période de reconduction) :

N° du lot	Montant minimum	Montant maximum
1	80 000,00 € HT (96 000,00 € TTC)	630 000,00 € HT (756 000,00 € TTC)
2	8 300,00 € HT (9 960,00 € TTC)	75 000,00 € HT (90 000,00 € TTC)

Le lot 1 a été estimé à 422 500,00 € HT (507 000,00 € TTC).

Le lot 2 a été estimé à 60 850,00 € HT (73 020,00 € TTC).

Modalités de financement

Les dépenses relatives aux bons de commande de ces marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et au budget transports des exercices considérés, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Attribution des marchés

Suite à la consultation, 3 offres ont été déposées (2 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2). La Commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} octobre 2015 a agréé toutes les candidatures et a décidé d'attribuer :

- le lot 1 – Fourniture de signaux lumineux d'intersection à l'entreprise AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES,
- le lot 2 – Fourniture de détecteurs à boucles électromagnétiques à variation d'inductance à l'entreprise CAPSYS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 2121-12 et 13 du code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 3^eal., 57 à 59, et 77 du titre I régissant les pouvoirs adjudicateurs,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} octobre 2015 attribuant :

- le marché lot 1 à l'entreprise AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES,
- le marché lot 2 à l'entreprise CAPSYS,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE par sa décision en date du 1^{er} octobre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le lot 1 à l'entreprise AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES et le lot 2 à l'entreprise CAPSYS, portant sur la fourniture nécessaire à l'équipement des carrefours en signalisation lumineuse sur le territoire de Bordeaux Métropole ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ces 2 marchés ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché :

- lot 1 – Fourniture de signaux lumineux d'intersection, avec l'entreprise AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES pour un montant de 362 352,50 € HT.,
- lot 2 – Fourniture de détecteurs à boucles électromagnétiques variation d'inductance, avec l'entreprise CAPSYS pour un montant 52 577,00 € HT.

Article 2 : les dépenses relatives aux bons de commande de ces marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal des exercices considérés, au fur et à mesure de leur émission, sur l'exercice 2015 et suivants, chapitre 011, compte 60633, fonction 847.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. PATRICK PUJOL

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 30 OCTOBRE 2015